



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Délégation générale pour l'armement

« Partenaire des armées pour équiper les forces et bâtir la défense de demain »



DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT

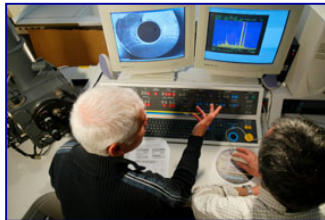


Les missions de la DGA

Conduire les programmes d'armement et équiper les forces



Promouvoir les exportations et entretenir des relations internationales de haut niveau



Préparer l'avenir et concevoir le futur système de défense

➤ *imaginer les futurs possibles et répondre aux besoins capacitaires de défense*

➤ **développer les technologies nécessaires**

➤ **Veiller à la disponibilité des compétences industrielles**

➤ *développer l'Europe de la défense*



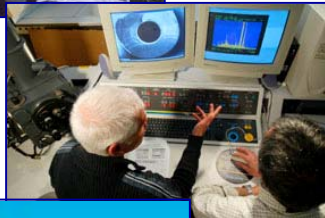


Quelques chiffres

- 15000 personnes
- 10 milliards d'euros de commandes à l'industrie
- 1,5 milliard d'euros d'effort de recherche et technologie
 - 720 M€ d'études amont vers l'industrie
 - 140 M€ de subventions ONERA, ISL
 - 660 M€ de contribution défense au CEA et au budget civil de recherche (programme recherche duale de la LOLF)
- 5,5 milliards d'euros de prises de commandes pour l'exportation en 2006



Sommaire



- Le développement des capacités technologiques
- Le développement de la base industrielle et des PME



Programmation des études amont

30 ans : Vision long terme (PP30)

15 ans : Orientation Ministérielle

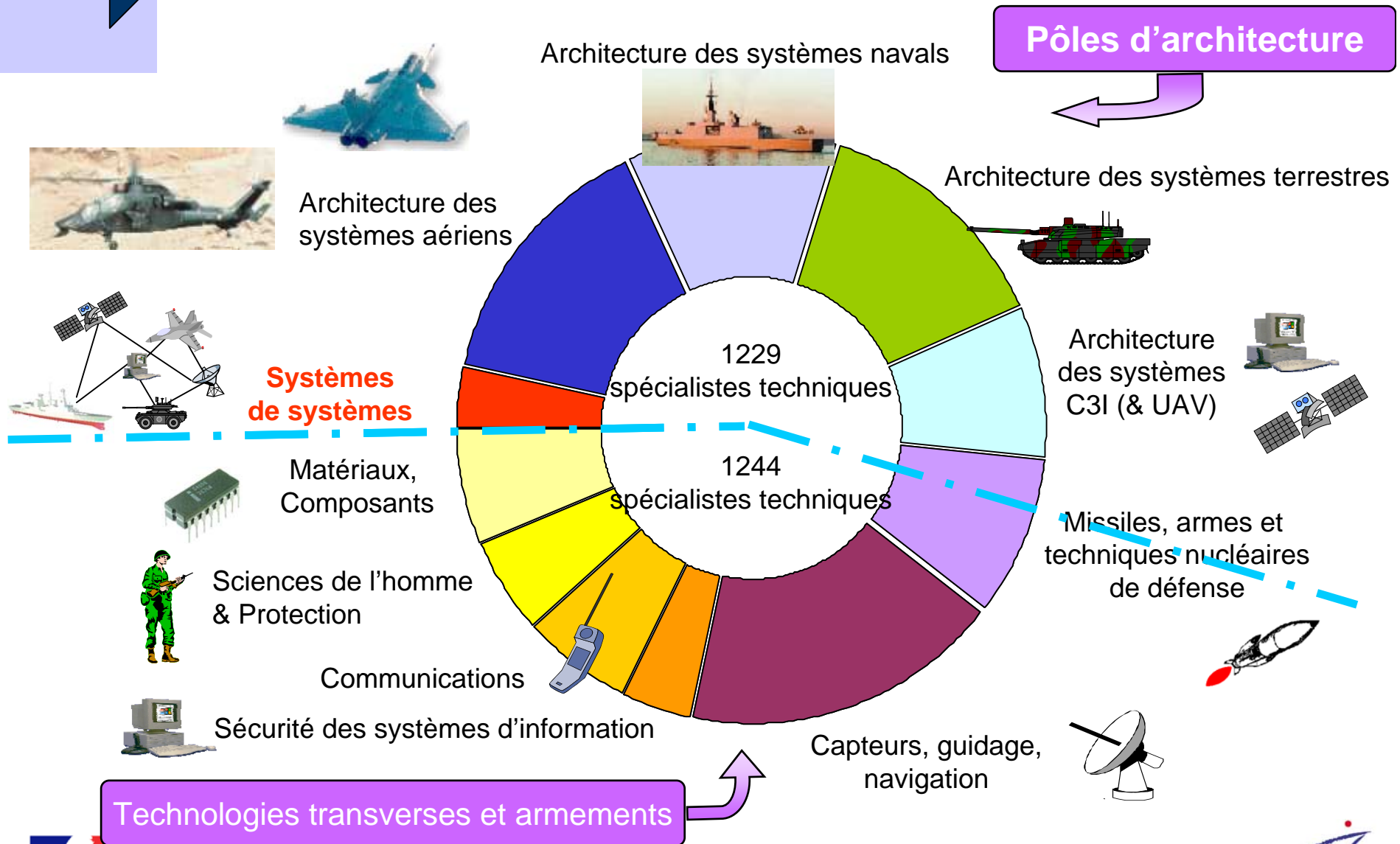
3 ans : Programmation

1 an : Plan d'exécution

- politique scientifique
- stratégie R&T
- stratégie industrielle
- strat. coopération



Les 11 pôles d'expertise technique





Les priorités actuelles de la R&T

- Les mises en réseau des systèmes d'armes
- La protection des forces en opérations
- La conception des systèmes aériens du futur
- La surveillance du sol et renseignement
- La maîtrise de la dissuasion
- La préparation des futurs programmes spatiaux
- ...

Dans un contexte réaffirmé de

- Synergie avec la recherche civile
 - Programme 191, ANR, Pôles de compétitivité, Sécurité, Bourses de thèses (350 en cours sur 3 ans)
- Coopération européenne (AED, UK et GE, Lol, ...)





Sommaire



- Le développement des capacités technologiques
- Le développement de la base industrielle et des PME



Une politique industrielle

- Pour disposer des compétences industrielles clés garantissant notre autonomie stratégique
- Pour maîtriser les coûts de développement sur une base compétitive
- Pour construire la BITD européenne autour de centres d'excellence



Renforcer la BITD des PME stratégiques

- Objectifs :
 - Des PME plus solides
 - Des PME plus internationales
 - Des PME plus dynamiques sur le front de l'innovation
 - Une relation constructive dans une perspective de long terme entre les MOI et les PME

- Deux axes d'action :
 - Concentrer notre effort sur les PME « champions des technologies »
 - Plus globalement, faciliter l'accès des PME aux marchés de défense



Sommaire

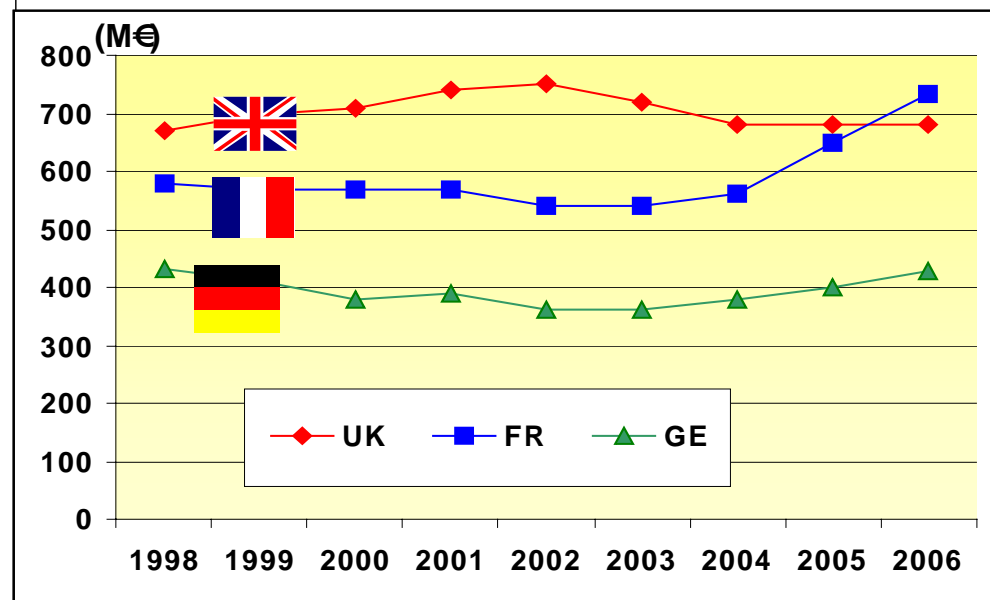
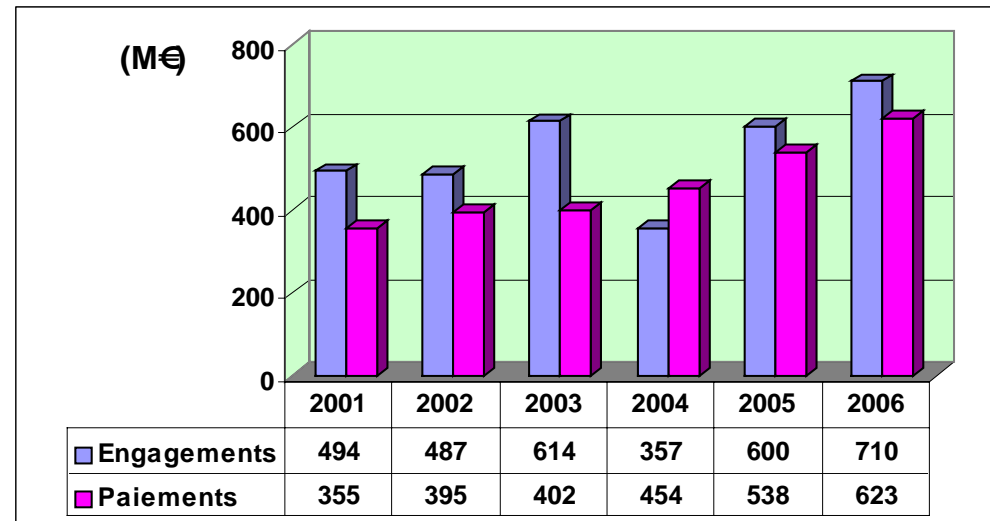


- Le développement des capacités technologiques
- Le développement de la base industrielle et des PME
 - Les PEA
 - Le dispositif REI
 - Partenariat avec OSEO
 - Pôles de compétitivité
 - Soutien à l'export



Des études amont en croissance

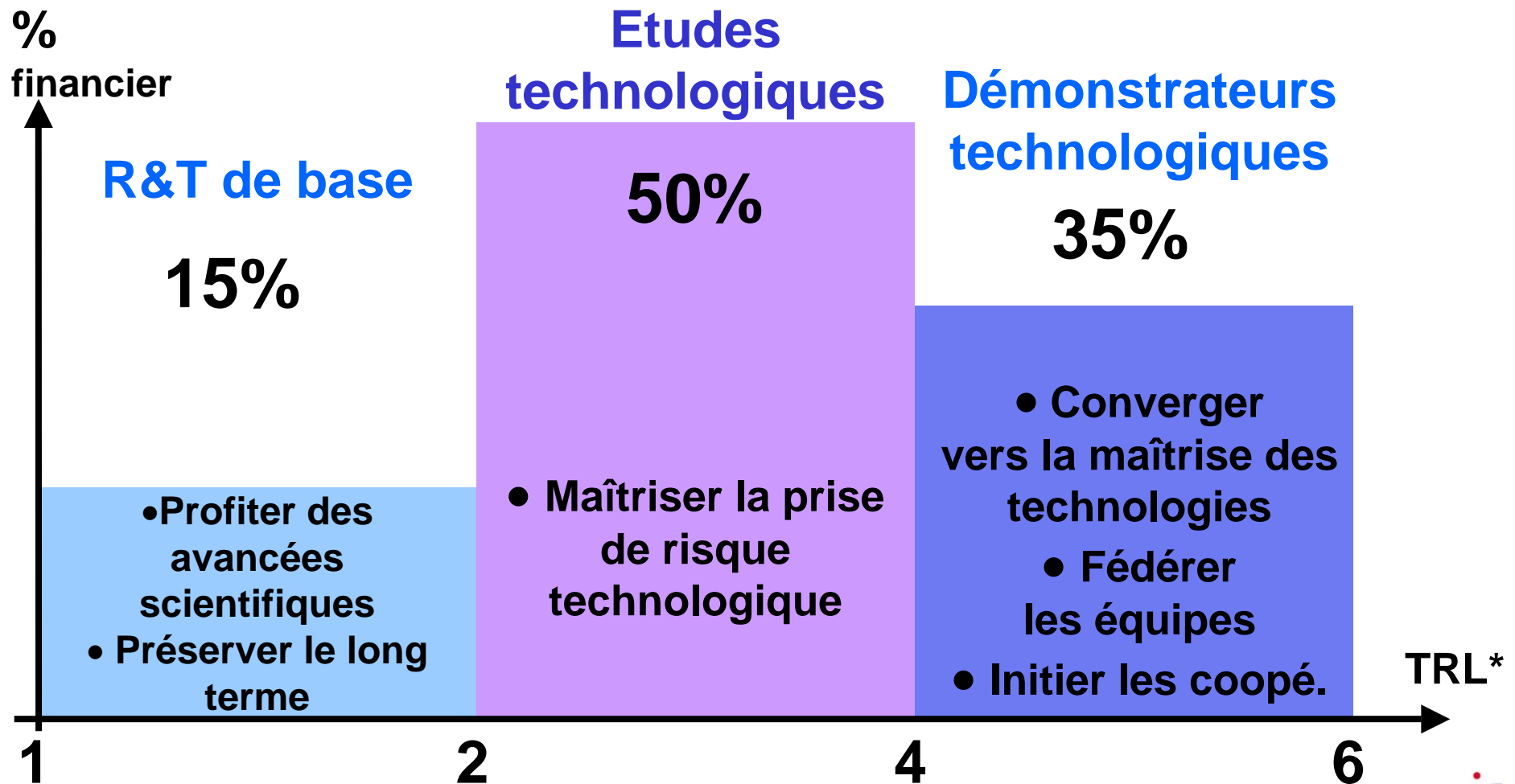
- Une politique volontariste de développer les technologies
- Une augmentation significative des crédits d'études amont
- Une position de leader européen avec le Royaume-Uni





Couvrir le spectre de maturité technologique

Commandes 2007 : **720 M€** - Paiements 2007 : **660 M€**



* TRL = Technology Readiness Level = maturité technologique





Sommaire



- Le développement des capacités technologiques

- Le développement de la base industrielle et des PME
 - Les PEA
 - Le dispositif REI
 - Partenariat avec OSEO
 - Pôles de compétitivité
 - Soutien à l'export



Qu'est-ce que le dispositif REI ?

- Un projet spontané répondant à un besoin défense identifié
- Un projet cohérent avec les orientations scientifiques et technologiques de la DGA
- Des objectifs scientifiques et techniques ambitieux
- Des conditions d'éligibilité spécifiques :
 - Nécessité de développer une technologie innovante à l'origine de laquelle se trouve le prestataire retenu dans le respect du champ d'application du décret spécifique défense
 - ou détention d'un savoir faire exclusif
 - Excellence des équipes impliquées
- Un montant type allant de 50k€ à 300k€, voire 500k€ avec une option



Objectifs du dispositif REI

- Améliorer et faciliter l'accès des PME/PMI et des laboratoires aux recherches de défense
- Valoriser le vivier que représente la capacité d'innovation des PME/PMI
 - Sélection des projets par une commission présidée par le conseiller scientifique du délégué général
 - Contractualisation par une seule entité dédiée aux achats de réactivité

>>> **Guide et formulaire sur : www.ixarm.com**





Spécificités du dispositif REI

- Un point de contact DGA identifié
 - Hugues Duchaussoy
- Un mode de contractualisation spécifique
 - Le Décret spécifique défense (article 2IIIC)
 - Le recours aux clauses d'exceptions du code des Marchés publics (article 3 alinéa 6 du CMP)
- Un objectif de réactivité
 - une commission de sélection qui se réunit tous les 2 mois
 - une démarche d'achat simplifiée
 - des contrats notifiés en moins de 6 mois après acceptation de la proposition par la commission de sélection



Les causes principales de rejet des projets

- Le projet n'est pas innovant (souvent orienté ingénierie)
- Le projet porte sur l'intégration d'un système existant
- Le projet est innovant mais la société n'est pas « propriétaire » de l'innovation (le projet entre dans le domaine concurrentiel)
- Le projet est un assemblage judicieux de briques élémentaires mais le savoir faire du demandeur n'est pas exclusif.
- Le projet relève des ETO (Etudes Technico-Opérationnelles) ou d'un PEA (Programme d'Etudes Amont)
- Le besoin défense n'est pas identifié



Bilan REI

- Budget 2007 : 14 M€
- Propositions examinées en procédure REI en 3 ans : 259 dont 150 ayant reçu avis positif de la CREI pour un montant de 34 M€ :
 - PME-PMI : 14 M€ pour 52 projets
 - Labos publics : 14 M€ pour 74 projets
 - Autres Labos : 6 M€ pour 24 projets
- De nombreuses PME associées aux projets des laboratoires
- Montant moyen constaté :
 - Labos : 207 k€
 - PME/PMI : 259 k€



Sommaire



- Le développement des capacités technologiques
- Le développement de la base industrielle et des PME
 - Les PEA
 - Le dispositif REI
 - Partenariat avec OSEO
 - Pôles de compétitivité
 - Soutien à l'export



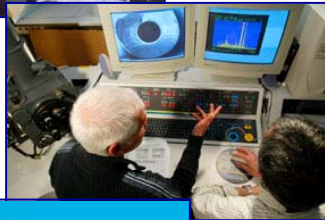
Partenariat avec OSEO

- Soutien aux projets d'intérêt dual
- Avances remboursables en cofinancement
- 8 M€ engagés par la défense depuis 2002
- près de 60 projets retenus





Sommaire



- Le développement des capacités technologiques
- Le développement de la base industrielle et des PME
 - Les PEA
 - Le dispositif REI
 - Partenariat avec OSEO
 - Pôles de compétitivité
 - Soutien à l'export

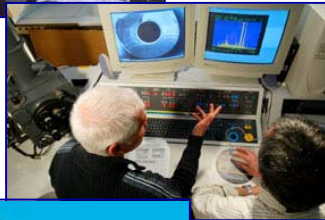


Rôle de la DGA dans les pôles de compétitivité

- Coordination interministérielle
 - Représentation au GTI (Groupe de travail interministériel)
 - Correspondant interministériel de 9 pôles : Aerospace Valley, System@tic, Mer Bretagne, Mer PACA, Route des lasers, Optitec, Elopsys, Astech et Pegase
- Expertise technique des projets : instruction, sélection et suivi des projets de R&D (à caractère défense ou dual)
- Deuxième contributeur au fonds unique interministériel



Sommaire



- Le développement des capacités technologiques
- Le développement de la base industrielle et des PME
 - Les PEA
 - Le dispositif REI
 - Partenariat avec OSEO
 - Pôles de compétitivité
 - Soutien à l'export



Aide à l'exportation « Article 90 » et « Article 10 »

Article 90 :

- Objectif : aide à l'industrialisation dans le cadre des projets à l'exportation de matériels de défense
- Réaffirmation de la pérennité du dispositif en 2005
- Accessible à toutes les entreprises

Article 10 :

- Subventions pour la promotion à l'exportation



Plan PME Défense

Améliorer l'accès des PME aux marchés
de défense



DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT



Un plan en 5 axes

- Améliorer l'information, réduire la complexité
 - *Exemple : espace PME sur ixarm*
- Accès direct à la commande publique
 - *Exemple : 20 contrats dans la fourchette 0,3 – 2 M€ en 2008*
- Accès indirect à la commande publique
 - *Exemple : vérification des délais de paiement des MOI*
- Exportations
 - *Exemple : point focal export PME*
- Objectifs et pilotage



Autres contacts

Portail internet : <http://www.ixarm.com>

- Bureau de l'accueil et de l'accompagnement des PME
 - David Lenoble 01.46.19.64.31

- Responsable des pôles techniques TEC et SSI
 - Jean-Luc Combrisson 01.46.19.53.09

- Dispositif REI
 - Hugues DUCHAUSSOY 01.46.19.64.11

- Service « achats de réactivité »
 - Philippe COSSON 01.46.19.54.08

- Point de contact « export PME »
 - Jacques SAUVAGET 01.46.19.55.93

Mail : prenom.nom@dga.defense.gouv.fr

